



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr
Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 20 juin 2022 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-deux, le vingt juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - M. BAS - M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – Mme LABOURO-RAUH – M. DECLERCK - Mme LEMARCHAND - M. ROBINET - Mme PATTE - M. LOBBE.

Étaient Absents : Mme GRAS – Mme OUDELET – Mme VIOT – M. BOLLENGIER – M. VAN ISACKER – Mme GREHAN

Étaient représentés : Mme GRAS Delphine donne pouvoir à Mme HOUDARD Céline
M. VAN ISACKER donne pouvoir à M. LOBBE Joël

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Armelle LABOURO-RAUH a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 06 avril 2022

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

A compter du 01 juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit par affichage, soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la publication des actes sous forme électronique sur le site de la commune.

4. Décision Modificative N° 1

L'assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

- **Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement**

Article 615221 « Entretien et réparation Bâtiments Publics »	- 3 450,00 €
Article 023 « Virement à la Section d'Investissement »	+ 3 450,00 €
Article 021 « Virement de la Section Fonctionnement »	+ 3 450,00 €
Opération 21533/399 « Acquisition matériel téléphonique »	+ 3 450,00 €
Article 615228 « Entretien et réparation Autres Bâtiments »	- 540,00 €
Article 023 « Virement à la Section d'Investissement »	+ 540,00 €
Article 021 « Virement de la Section Fonctionnement »	+ 540,00 €
Opération 2113/388 « Création d'une aire de jeux »	+ 540,00 €
Article 61524 « Entretien et réparation Bois et Forêts »	- 4 500,00 €
Article 023 « Virement à la Section d'Investissement »	+ 4 500,00 €
Article 021 « Virement de la Section Fonctionnement »	+ 4 500,00 €
Opération 2121/398 « Plantation de peupliers parcelles A 29 – A 30 »	+ 2 870,00 €
Opération 2128/398 « Plantation de peupliers parcelles A 29 – A 30 »	+ 1 630,00 €

5. Requalification de la Place du Général de GAULLE à FLAVY-LE-MARTEL – Autorisation à signer le devis de maîtrise d'œuvre établi par la Société AREA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune envisage de faire réaliser des travaux de voirie et d'aménagement paysager de la Place du Général de GAULLE. Une étude de projet est nécessaire pour mener à bien cette opération. La Société AREA a été sollicitée pour une mission de maîtrise d'œuvre. Le coût prévisionnel de la prestation proposée par AREA est fixé à 9 380 € H.T pour la tranche ferme et un pourcentage de 4,90% sera appliqué sur le montant des travaux estimé pour cette opération. Des honoraires d'un montant de 2 800 € H.T seront facturés pour des missions complémentaires rattachées à la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre établi par Monsieur DELTOUR ainsi que tout document relatif à cette affaire.

6. Fête Nationale du 14 juillet 2022

Il est procédé au recrutement et à la répartition des conseillers municipaux disponibles le jeudi 14 juillet 2022 pour l'organisation de différents jeux et animations proposés par la Municipalité.

Informations Diverses

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEFEVRE Nicolas de la Société FREE QUAD H. pour la réalisation d'une fresque décorative sur la façade du Collège Jacques PREVERT de FLAVY-LE-MARTEL représentant le portrait du poète.

Questions d'initiatives

- **M. Régis LEFEVE** : - annonce que les habitants du chemin du « Faudier », situé hors agglomération, souhaite que la commune procède à l'entretien de ce chemin communal, celui-ci étant devenu impraticable par son état rocailleux.
- **M. Joël LOBBE** : - s'interroge sur la possibilité d'un aménagement d'allées goudronnées dans le cimetière communal. Celles-ci permettraient aux personnes à mobilité réduite une meilleure accessibilité et un certain confort pour se déplacer dans le cimetière.
—————> Monsieur ABRAHAM Hervé, premier adjoint fait remarquer que cette opération reste onéreuse et qu'un choix s'impose entre les travaux de réfection de rues et ce projet.

- remercie Monsieur le Maire pour l'entretien des fossés le long du détroit bleu.
- **Mme Marie-Claude PATTE** : - souligne que les parterres rue de la Gare ne sont pas toujours correctement entretenus, de plus elle précise que les horaires d'ouverture de la benne à végétaux ne sont pas mis à jour et ne sont pas toujours respectés.

—————> Monsieur ABRAHAM Hervé affirme fermement que les employés communaux du service technique ne peuvent pas intervenir sur divers projets (aménagement de l'aire de jeux, entretien des logements communaux, travaux de désherbage, tontes, impératifs journaliers...) et gérer les ouvertures – fermetures des différents sites de la commune, la charge de travail devenant lourde en cette période de l'année. Il rappelle à l'assistance que la première mission d'un adjoint technique territorial et « d'entretenir » !
- s'interroge sur la possibilité d'ouvrir le site la veille.
- **Mme Céline HOUDARD** : - s'interroge sur l'entretien du fossé rue de LA FERRE ?
—————> Monsieur le Maire répond que ce fossé sera busé par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- **Mme Caroline LEMARCHAND** : - « Peut-il être envisageable d'éteindre l'éclairage public la nuit et le week-end ? »
—————> Monsieur BAS Jean-Pierre, 5^{ème} adjoint, fait savoir qu'un boîtier spécifique sera mis en place prochainement par l'USEDA, ce qui permettra une réduction de la puissance d'éclairage dans certaines zones.
Pour des raisons de sécurité, l'extinction de l'éclairage public la nuit et le week-end ne semble pas envisageable.
- **M. Hervé ABRAHAM** : - rappelle que deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès de la région des Hauts de France au titre du Plan d'un million d'arbres.
La subvention sera accordée pour le premier dossier portant sur le prolongement d'une haie bocagère le long du Chemin rural dit du « Grand Marais » et « du Cugnot », ainsi que pour le second dossier.
De plus, il annonce qu'il a eu la désagréable surprise qu'un bosquet a été sacrifié sur le Chemin rural de Ham à LA FERRE.
—————> Monsieur LEFEVRE Régis va éclaircir la situation.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 23 juin 2022
Le Maire,